



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

NUMÉRO SPÉCIAL

**DÉLÉGATION PROVISOIRE DE SIGNATURE
À MONSIEUR JEAN-PIERRE TRESSARD,
SOUS-PRÉFET DE CHINON,
À L'EFFET D'ASSURER LA SUPPLÉANCE
DU PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE**

23 août 2012

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

Cabinet

ARRÊTÉ
donnant délégation provisoire de signature
à Monsieur Jean-Pierre TRESSARD,
sous-préfet de Chinon,
à l'effet d'assurer la suppléance
du Préfet d'Indre-et-Loire

Le Préfet d'Indre-et-Loire,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 82213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment le II de son article 45,

Vu le décret du 27 octobre 2011 portant nomination de M. Jean-François DELAGE en qualité de préfet du département d'Indre-et-Loire,

Vu le décret du 6 juillet 2007 portant nomination de M. Jean-Pierre TRESSARD en qualité de sous-préfet de Chinon,

Vu le décret du 1^{er} août 2011 portant nomination de M. Christian POUGET en qualité de secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire,

Vu l'arrêté du 20 février 2012 donnant délégation de signature à M. Jean-Pierre TRESSARD, sous-préfet de Chinon,

Considérant que le préfet et le secrétaire général de la préfecture seront simultanément absents du samedi 25 août 2012 - midi au lundi 27 août 2012 - 00h00 ;

ARRÊTE

Article 1 : M. Jean-Pierre TRESSARD, sous-préfet de Chinon, assure la suppléance du préfet d'Indre-et-Loire et est, par voie de conséquence, autorisé à signer tout arrêté, décision, circulaire, rapport, correspondance et document relevant des attributions du préfet du département d'Indre-et-Loire, **du samedi 25 août à midi au lundi 27 août 2012 à 0h00.**

Article 2 : M. le Secrétaire général de la préfecture d'Indre-et-Loire et M. le Sous-Préfet de Chinon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Tours, le 23 août 2012

Signé : Jean-François DELAGE

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est :
0 821 80 30 37

permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs
et consultation RAA:
Site Internet : *http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr*

Adresse postale :

*PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
37925 TOURS CEDEX 9*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, .18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Christian POUGET, secrétaire générale de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture
Dépôt légal : *23 août 2012* - N° ISSN 0980-8809.